



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par Yakutia – Our Opinion, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La pauvreté constitue l'un des problèmes mondiaux. Elle entrave l'autonomisation des personnes, qui garantit l'inclusion et l'égalité. La répartition injuste des richesses domine le monde et entraîne un manque de dignité pour la majorité. La minorité (fonctionnaires et oligarques), qui a le pouvoir et l'argent, s'enrichit au détriment des droits de la majorité.

Une répartition équitable des richesses est nécessaire. La plupart des pays sont en mesure d'extraire des ressources naturelles et peuvent offrir une vie décente à leurs citoyens. Dans les pays développés, jusqu'à 80 % des revenus tirés des ressources sert les intérêts de tous les citoyens. Une répartition équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources est également effectuée dans les pays développés.

Toutefois, dans de nombreux pays en développement post-communistes, les revenus tirés de l'exploitation des ressources font l'objet d'une appropriation illicite par des fonctionnaires corrompus et des oligarques.

Nous décrivons un modèle garantissant une vie décente, basée sur des revenus des ressources en prenant l'exemple de la Fédération de Russie. Il s'applique également aux autres pays ex-communistes.

Cela peut être réalisé par un système à trois niveaux de fonds pour la distribution des revenus tirés des ressources.

- 1) Au niveau national, il est nécessaire de créer un Fonds des droits des citoyens russes sur les revenus tirés des ressources, qui rassemblerait les rentes des ressources naturelles et les distribuerait aux citoyens au moyen de comptes personnels.
- 2) Au niveau régional, les rentes des ressources naturelles devraient être déposées dans des fonds régionaux puis répartis entre les habitants de la région.
- 3) Pour les peuples autochtones, il conviendrait d'établir des fonds sur une base contractuelle.

Le Concept de fonds des droits des citoyens russes est décrit dans la loi relative aux droits des citoyens russes sur les recettes de l'exploitation des ressources naturelles. Dans les années 2000, cette loi a été examinée par le Parlement russe, mais n'a pas été adoptée.

On peut citer comme exemple d'un tel fonds le Norges Bank Investment Management en Norvège, qui accumule des revenus pétroliers et a pour objectif d'assurer la richesse financière des générations futures. En 2017, son volume a atteint 1 milliard de dollars. Chaque norvégien détient une part s'élevant à cent quatre-vingt-treize mille dollars. Aux Émirats arabes unis, il existe un système puissant de soutien social ciblé grâce aux revenus pétroliers. Des fonds régionaux peuvent être mis en place de façon analogue au Alaska Permanent Fund aux États-Unis qui gère 25 % des revenus pétroliers et les répartit entre les Alaskiens.

Les principaux critères de versements à même les fonds fédéraux peuvent être la citoyenneté, et à même les fonds régionaux, la citoyenneté, les conditions de résidence établies par le Parlement régional. Des critères supplémentaires (absence de condamnation, absence de bénéfices gigantesques, etc.) pourraient s'appliquer.

Dans le cadre de la mise en œuvre des droits des autochtones, il est nécessaire de créer des fonds spécialisés pour les peuples autochtones.

Leur objectif est de compenser l'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur l'environnement et la santé dans les zones où des peuples autochtones mènent une vie traditionnelle.

Les versements effectués à même tous les fonds peuvent remplir la fonction de revenu minimum universel.

Une telle répartition équitable du revenu national revêt une importance particulière dans le contexte de la mondialisation et de la restructuration du marché du travail, où le progrès technologique a entraîné un chômage massif.

Telle est notre vision de la mise en œuvre du principe de justice sociale par la répartition des richesses, qui pourraient permettre l'autonomisation des personnes. Les gens auront ainsi la possibilité de travailler et d'apprendre de manière efficace, de prendre une part active à un partenariat pour le développement durable.
